



Rejeter ce que nous condamnons et valider ce que nous obtenons

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Les ordonnances sur le Code du travail ont été signées puis publiées au *Journal officiel*.

Comme je l'ai déjà souligné, outre des garanties obtenues et des régressions que nous avons évitées, elles comportent de nombreux éléments inacceptables que nous rejetons et nous continuerons à peser sur les décrets à venir tout en examinant les recours juridiques possibles.

Dans cette affaire, deux tactiques syndicales ont été observées :

- l'une, dont la nôtre, visant à discuter jusqu'au bout pied à pied ;
- l'autre évitant la discussion et entrant après coup dans des manifestations.

L'Histoire montrera ce qui, dans le contexte actuel, aura été le plus efficace pour les travailleurs, y compris compte tenu des dossiers lourds à venir. Cette semaine, notre argumentaire détaillé sera publié à destination de toutes nos structures.

Ces ordonnances s'inscrivent dans une logique néolibérale en vigueur dans le monde et en Europe. Elles ne sont pas équilibrées, raison pour laquelle nous avons, partout où nous avons été consultés, voté contre.

Dans l'immédiat, nous avons garanti en particulier l'existence des différents niveaux de négociation et la négociation par les syndicats dans les entreprises de plus de cinquante salariés.

Rejeter ce que nous condamnons et valider ce que nous obtenons, telle est la ligne de conduite du Bureau confédéral. **■**

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter